

CHARTRE INFORMATIQUE ELEVE ECOLE ET COLLEGE DUPANLOUP

1. INTRODUCTION

L'établissement DUPANLOUP met en œuvre un système d'information et de communication nécessaire à l'exercice de son activité.

Il met ainsi à disposition des élèves des outils informatiques et de communication.

La présente charte définit les conditions d'accès et les règles d'utilisation des moyens informatiques et des ressources extérieures via les outils de communication de l'établissement DUPANLOUP.

2. LES REGLES D'UTILISATION DU SYSTEME D'INFORMATION DE L'ETABLISSEMENT DUPANLOUP

1. Conditions d'accès

Chaque élève du Collège possède un compte personnel d'accès au réseau de l'établissement composé d'un identifiant et d'un mot de passe. L'identifiant et le mot de passe sont remis en début d'année et sont confidentiels.

Les élèves de l'Ecole Maternelle et Primaire se connectent avec un identifiant unique sous la responsabilité de l'enseignant ou de l'intervenant encadrant l'activité.

L'identifiant utilisé par l'élève permet l'accès :

- Aux ressources matérielles, logicielles et documentaires nécessaires au bon suivi des séances avec professeur ou intervenant
- Aux matériels mis à disposition des élèves sous la responsabilité d'un professeur ou intervenant (Recherche libre ou préparation de travaux)

L'élève s'engage à :

- Ne pas communiquer son identifiant et/ou son mot de passe. Tout partage d'identifiant engage la responsabilité du propriétaire quant à l'utilisation qui en serait faite.
- Ne pas s'approprier ou tenter de s'approprier les identifiants et mot de passe d'un autre utilisateur
- Ne pas tenter d'accéder à des informations ou services auxquels il n'est pas autorisé à accéder

2. Respect des règles d'utilisation

L'élève s'engage à prendre soin du matériel et à informer le professeur ou l'intervenant encadrant l'activité de toute anomalie ou dysfonctionnement du matériel mis à disposition.

L'élève s'engage à :

- Utiliser le matériel et les logiciels uniquement dans le cadre prévu ou autorisé par le professeur ou l'intervenant
- Sauvegarder régulièrement ses fichiers et documents dans son espace personnel
- Limiter l'utilisation de supports externes (Clé USB, Disques durs, CD, ...) et privilégier le

- transfert de documents par Internet (mails, services de stockage, ..)
- Fermer sa session au moment de quitter le poste informatique utilisé
 - Ne pas avoir un comportement ou des manipulations qui pourraient avoir des conséquences négatives sur le fonctionnement du matériel et des logiciels
 - Ne pas modifier ou supprimer des documents ne lui appartenant pas
 - Ne pas essayer de se connecter sur un site extérieur à l'établissement en utilisant un procédé non autorisé
 - Ne pas installer, mettre à jour ou désinstaller des logiciels

3. Respect des valeurs humaines

L'élève s'engage à :

- Ne pas porter atteinte à la vie privée d'autrui
- Ne pas diffuser d'injures ou informations à caractère diffamatoire
- Ne pas porter atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité d'autres utilisateurs notamment par l'envoi de messages, textes ou images provocants
- Ne pas visiter les sites portant une atteinte à la dignité humaine (racisme, xénophobie, pornographie, apologie de la violence, ...)

4. Respect du droit à la propriété intellectuelle

L'élève s'engage à respecter le droit à la propriété intellectuelle et à :

- Utiliser les documents audiovisuels (Musique, Images, Films, ...) et logiciels informatiques dans le respect des droits et licences qui y sont affectés que ce soit à titre payant ou gratuit
- Ne pas diffuser des documents et logiciels téléchargés sans l'autorisation de leur auteur
- Ne pas reproduire ou utiliser des ressources documentaires ou logicielles sans l'autorisation de leur auteur

3. **RESPONSABILITES-SANCTIONS**

Tout manquement de l'élève aux règles énoncées dans la présente charte expose l'élève à des sanctions dont l'échelle est prévue au règlement intérieur.

Les faits passants sous le coup de la loi pourront faire l'objet d'une procédure auprès des autorités compétentes.